

BIBLIOTHÈQUE JURIDIQUE

Le Tribunal cantonal offre la possibilité aux personnes externes de consulter les ouvrages de sa bibliothèque. Cette consultation se fait sur place et durant les heures d'ouverture. Un contact téléphonique préalable est suggéré afin de s'assurer que l'ouvrage est bien disponible. Toute personne qui vient consulter un ouvrage est invitée à s'annoncer au secrétariat également lorsqu'elle quitte le bâtiment.

A l'intention des candidates/candidats aux examens du barreau :

si un ouvrage reste introuvable ailleurs malgré les recherches effectuées, il peut être remis en prêt en adressant une demande à Tribunal.cantonal@ne.ch

Référentiel RERO :

Les ouvrages dont le Tribunal cantonal a fait l'acquisition postérieurement à octobre 2020 ne figurent plus au catalogue RERO. En cas de recherche d'un ouvrage, prière d'adresser votre demande à Tribunal.cantonal@ne.ch.